

L'épreuve facultative de musique, toutes séries générales et technologiques

Bulletin Officiel n°14 du 5-04-2012

I. Nature et modalités de l'épreuve : Épreuve orale de pratique et culture musicales

Durée : 40 minutes- Pas de temps de préparation

Partie A : 30 minutes maximum et partie B : le temps restant

L'épreuve est organisée en deux parties enchaînées et évaluées par le même jury. La partie A mobilise les compétences perceptives du candidat et sa culture musicale, la partie B lui permet de témoigner de ses pratiques musicales. Les deux parties de l'épreuve peuvent se succéder dans un ordre choisi par le candidat, la durée totale de l'épreuve ne pouvant excéder 40 minutes.

Une fiche de synthèse, remplie par le candidat et dont un modèle est joint en annexe 4, présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année scolaire. Y figurent notamment les pratiques musicales qui ont été conduites durant l'année scolaire ainsi que les orientations ayant présidé à l'étude des problématiques du programme. Ce document, dont la présentation au jury est obligatoire, n'est pas évalué mais permet au jury d'enrichir le questionnement du candidat durant les deux moments de l'épreuve.

Partie A : écoute comparée

Deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme limitatif publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, sont écoutés successivement (au maximum à trois reprises). Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les différences et ressemblances des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références, etc.). Certaines questions posées peuvent éventuellement s'appuyer sur un document (bref texte ou bref extrait de partition notamment) communiqué au candidat durant son interrogation et lui permettant d'enrichir sa réponse.

La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour resituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

Partie B : interprétation

Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée (quatre élèves maximum issus du lycée du candidat). Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation (quel que soit le niveau technique auquel se situe le candidat) et sur la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

Pour l'ensemble de l'épreuve, un piano est mis à disposition du candidat. Tout autre instrument utilisé doit être apporté par les soins du candidat et sous son entière responsabilité.

II. Modalités d'évaluation et composition du jury

Cette épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

Partie A notée sur 13 points et partie B notée sur 7 points.

Chaque commission d'interrogation est composée d'au moins deux professeurs d'éducation musicale ou de musique enseignant en lycée et/ou collège.

III. Modèle de fiche de synthèse. Le candidat doit la remplir et la présenter au jury

Champ de la production		
Pratiques musicales d'interprétation et de création *		
Champs de la perception	Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles. *	
	L'œuvre et son organisation **	
	L'œuvre et ses pratiques **	
Pratiques d'écoute et problématiques étudiées	L'œuvre et l'histoire **	
	L'œuvre, la musique et les autres arts **	
Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.)		

* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation/arrangement/recréation, l'œuvre choisie.

** Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiée.

Le programme propose ainsi un ensemble de problématiques qui contribuent à construire une méthodologie cultivée et critique propre à alimenter ensuite une relation autonome à la musique. Elles sont des entrées d'analyse possibles pour l'ensemble des œuvres qui constituent le répertoire de la classe. Selon les circonstances et l'œuvre abordée, le professeur en choisit une ou deux qui sont approfondies, les autres étant seulement évoquées ou n'étant pas abordées.

L'œuvre et son organisation

- L'œuvre et ses composantes : éléments constitutifs et leur organisation, unité et diversité, stratégies pour l'écoute, formes et structures.
- L'œuvre et son codage : libertés et contraintes, traditions/conventions/originalités, représentations visuelles et réalités auditives.

L'œuvre et ses pratiques

- L'œuvre et sa diffusion : éditions, réception par le public (les publics) hier et aujourd'hui, supports de diffusion.
- L'œuvre et ses prolongements : arrangement, transcription, citation.
- L'œuvre et son interprétation : conventions, fidélité, trahison, goût musical, authenticité stylistique.

L'œuvre et l'histoire

- L'œuvre et ses références au passé : citation, emprunt, allusion, pastiche, hommage musical.
- L'œuvre et son contexte : place de l'œuvre dans l'histoire, son environnement artistique, culturel, social et politique.

L'œuvre, la musique et les autres arts

- L'œuvre, ses prétextes, ses références, ses usages : créations musicales d'après un texte, un tableau, un événement ; utilisation d'une œuvre préexistante dans une chorégraphie, un film, etc.

IV. Programme limitatif (œuvres sur lesquelles portera votre interrogation)

- Pink Floyd, *Atom heart mother*, in album éponyme (1970)

- Arcangelo Corelli, sonate *La Follia*, op. V n° 12

- Thierry Machuel, ensemble d'œuvres

Les extraits imposés par le programme, organisés selon cinq perspectives différentes et complémentaires, témoignent de l'itinéraire d'un compositeur dont le travail ne cesse d'interroger la force expressive de la musique alliée à la poésie, notamment lorsqu'elle est portée par la voix et le chœur. Les extraits choisis sont issus de cinq œuvres de référence que le candidat gagnera à écouter dans leur intégralité afin d'alimenter sa connaissance des extraits du programme (ces œuvres seront réunies sur un même CD édité par « Label inconnu », et disponibles sur des sites légaux de téléchargement et en streaming).

1. La communauté humaine du chœur : Dark like me, extraits a. n°6 : 0'32 b. Homesick blues : 2'11

2. Le chant choral, expression de la vie réelle : Paroles contre l'oubli, extraits a. n°6 : 1'45 b. n°10 : 2'28

3. La voix humaine pour dépasser les conflits : Amal waqti, extrait a. n°5 : 2'10

4. La voix comme ouverture au Monde : Kemuri, extrait a. Parties X à XIV bis : 2'18

5. De la voix humaine à la voix instrumentale : Leçons de Ténébres, pour trio à cordes, extraits a. de la mesure 1 à la mesure 31, soit du début à 2'35 b. de la mesure 120 à la fin, soit les 2 dernières minutes